

LETTRE D'INFORMATION DU PLU N°2

MARS 2023



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

PRÉAMBULE

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PADD

Le projet exposé ci-après est fondé sur le bilan du PLU (Plan Local d'Urbanisme) actuel, des projets réalisés et en cours, le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement.

Les résultats de l'analyse territoriale et la définition des secteurs de développement urbain sont partagés entre les acteurs du territoire communal et intercommunal, les administrations et les élus.

De nombreuses réunions techniques ont été organisées pour travailler avec les représentants des administrations et des acteurs concernés sur les scénarii de développement durable territorial, sur la base de projets potentiels et localisés, en conformité avec les dispositions de la charte du PNR Oise-Pays de France.

La programmation de logements, d'équipements et d'aménagement des espaces est étudiée dans une démarche transversale des enjeux et des objectifs de développement durable.

Les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), proposées ci-après, sont à l'horizon 2035. Il est indispensable d'analyser ce projet dans une approche prospective, ciblant des objectifs principaux qui dessinent l'avenir d'Asnières-sur-Oise.

Les objectifs principaux concernent, notamment, la démographie, le logement, les projets dans les secteurs d'urbanisation future et la protection de l'environnement. Ce projet prévoit, en 2035, environ 3150 habitants. Cette projection est fondée sur la tendance actuelle et les projets de construction de logements en cours et prévus.

La croissance démographique d'Asnières-sur-Oise a eu lieu entre 1975 et 1982, et puis jusqu'en 2007. Entre 2007 et 2012, aucune évolution n'est parue significative. En revanche, à partir de 2012, la commune a vu sa population augmenter.

Dans la période de cinq ans (de 2012 à 2017), la commune d'Asnières-sur-Oise a gagné plus de 100 nouveaux habitants.

Il convient d'ajouter les nouveaux habitants du Domaine de Sophie estimés à environ 330 (calculé sur la base de 131 nouveaux logements dont la taille moyenne des ménages est de 2,5).

Le nombre d'habitants, en 2020, est ainsi évalué à environ 2980.

Par ailleurs, en 2020, le nombre de logements s'élevait à 1347.

Entre 2007 et 2012, la commune a gagné plus de 100 logements. Entre 2012 et 2017, environ 120 logements ont été construits. S'y ajoutent les 131 logements du Domaine de Sophie.

Asnières-sur-Oise a enregistré un rythme d'environ 30 logements par an depuis 2007 (depuis l'approbation du PLU en 2006).

Concernant les logements sociaux, leur taux à Asnières-sur-Oise s'élève à 4,20 % (source SDRIF 2013). Il convient d'ajouter les 36 appartements sociaux du Domaine de Sophie. Le taux de logements sociaux serait de plus de 6 % en 2020.

Il est important de noter que la commune d'Asnières-sur-Oise n'est pas soumise à l'obligation de 25 % de logements sociaux, au sens de la loi SRU.

Ce PADD prévoit environ 44 nouveaux logements dont la livraison se ferait après 2025. Cet objectif est fixé en prenant en compte les orientations du SDRIF en matière de densité :

- En 2017, l'objectif de la densité des espaces d'habitat du SDRIF à l'horizon 2030 (10 %) est atteint
- En 2022, l'objectif de la densité des espaces d'habitat du SDRIF à l'horizon 2030 est très largement atteint
- En 2022, l'objectif de la densité humaine du SDRIF à l'horizon 2030 est largement atteint

Les orientations du PADD excluent autant que possible les cas d'artificialisation d'espaces naturels ou agricoles pour des projets de logements. Ce PADD prévoit l'optimisation et la mise en valeur des zones déjà urbanisées. Les projets d'ampleur sont détaillés dans le cadre des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation).

Ce PADD est structuré autour de trois axes d'orientation, comprenant six priorités. Chaque priorité est composée de plusieurs défis pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Afin de garantir la réalisation des objectifs du PADD, des indicateurs de suivi et d'évaluation sont prescrits, précisant la temporalité des suivis ainsi que les acteurs concernés et responsables de l'évaluation.

Priorité 1 Sauvegarder et relier les éléments patrimoniaux, paysagers, naturels et agricoles

Défi 1 Préserver les continuités écologiques et renforcer les trames verte, bleue et noire

Défi 2 Maintenir la superficie des espaces boisés de qualité et renforcer le coefficient de biotope

Défi 3 Protéger les espaces verts et les éléments paysagers remarquables ainsi que le patrimoine géologique

Défi 4 Préserver les cônes de vues et les perspectives paysagères et optimiser la densité des opérations de développement urbain

Défi 5 Réhabiliter et aménager qualitativement les berges de l'Oise et des zones humides

Défi 6 Mettre en valeur le sentier reliant l'Oise et Royau-
mont, le long du cours d'eau

Défi 7 Aménager et embellir les entrées de ville

Défi 8 Maintenir les activités agricoles existantes

Défi 9 Maîtriser l'étalement urbain et protéger les « zones tampon » entre les parties urbanisées et les zones naturelles et agricoles

Défi 10 Préserver et valoriser le tissu urbain traditionnel et respecter la biodiversité, notamment pour les grandes propriétés

Défi 11 Sauvegarder l'architecture et le patrimoine local remarquable

Priorité 2 Prévenir les risques naturels ou technologiques et réduire les nuisances et les pollutions

Défi 12 Réduire les nuisances liées au trafic aérien et automobile, notamment sur la RD922 (pollution et nuisances sonores)

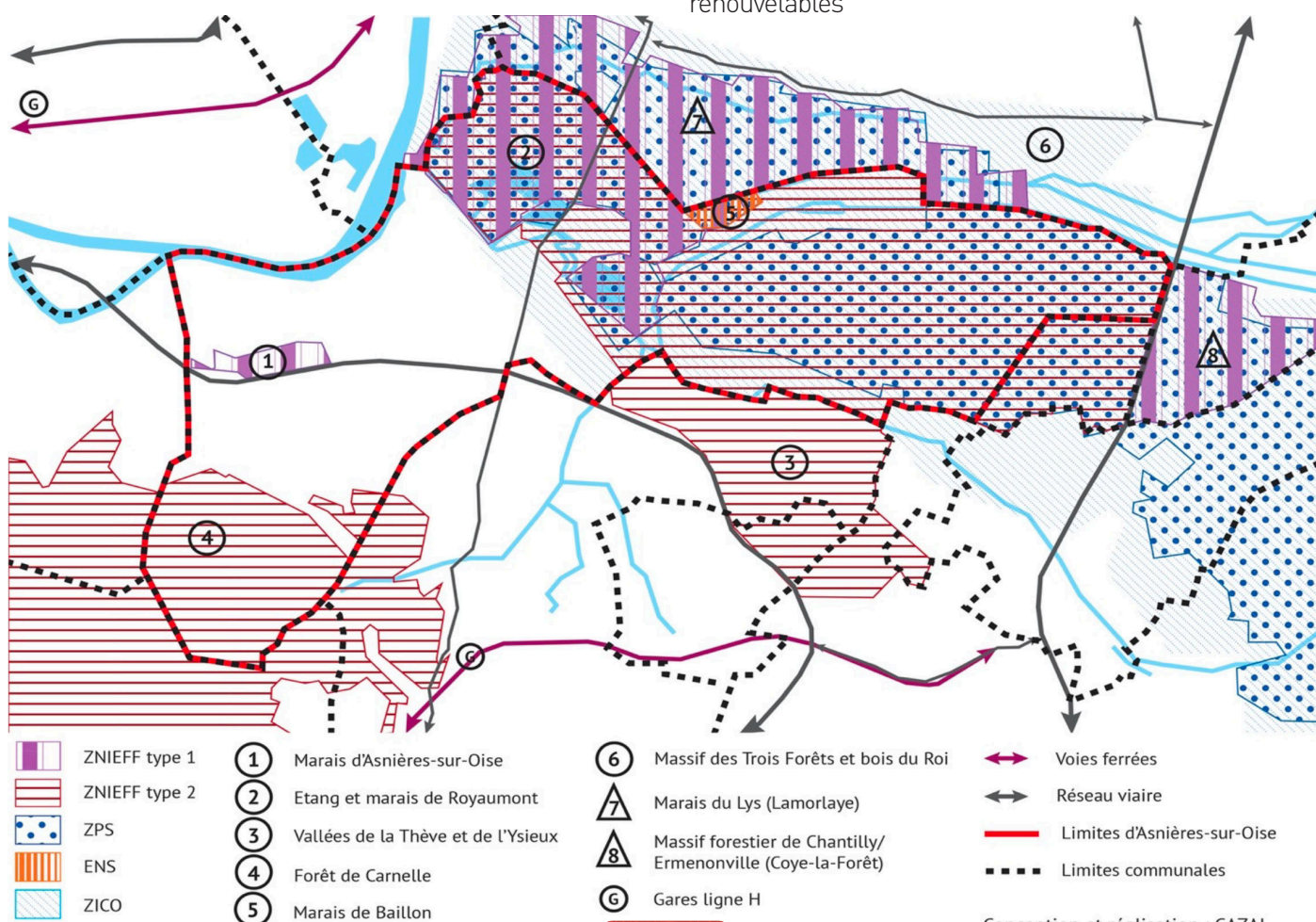
Défi 13 Prévenir systématiquement les risques naturels (inondation, mouvement de terrain, cavité souterraine...)

Défi 14 Gérer écologiquement les eaux pluviales et lutter contre les inondations par ruissellement et protéger les sources d'eau

Défi 15 Protéger les cours d'eau et les rivières de tous types de pollutions

Défi 16 Limiter les pollutions et les risques technologiques

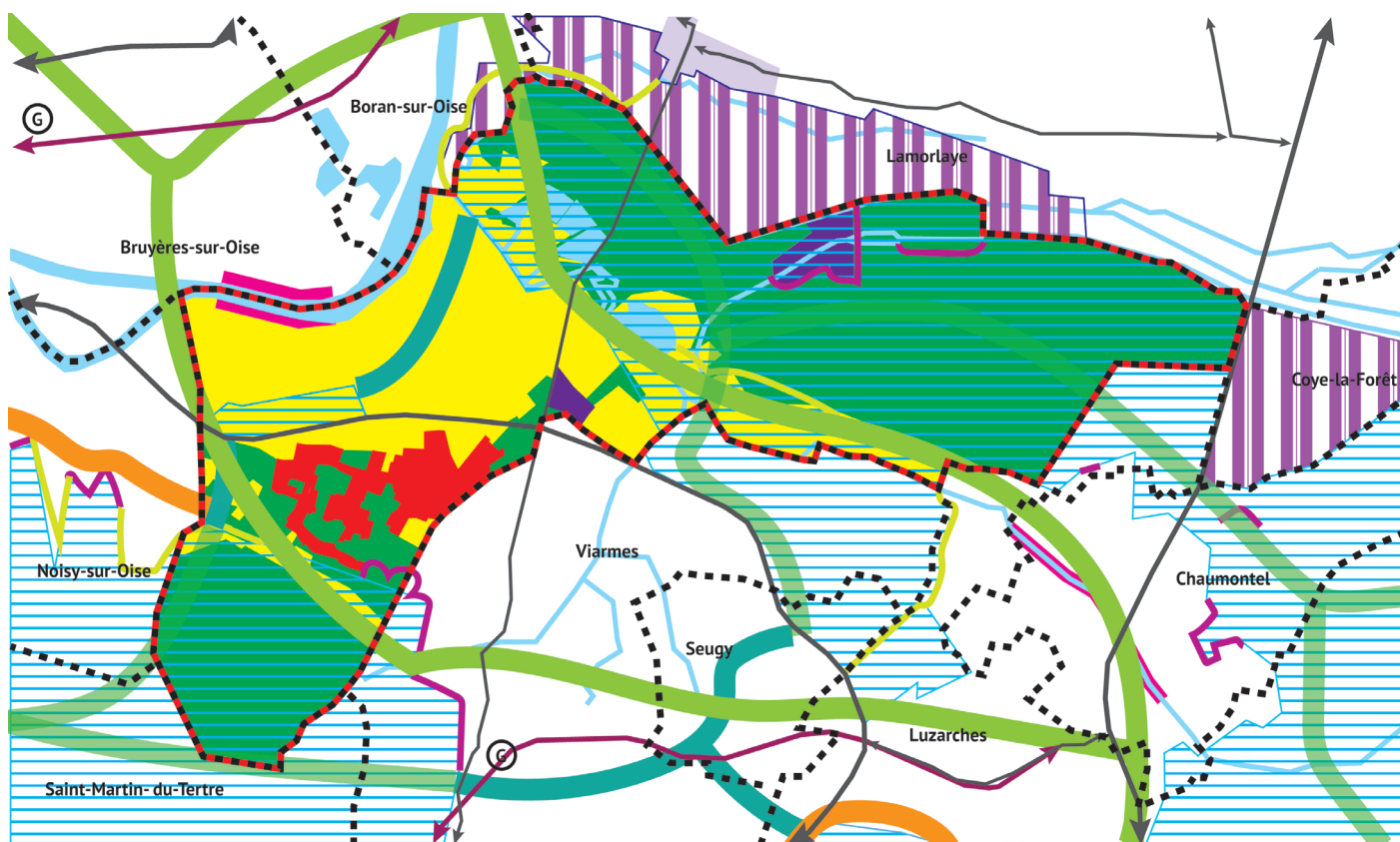
Défi 17 Valoriser les ressources naturelles et les énergies renouvelables



Conception et réalisation : CAZAL

>> AXE 1 DÉFIS 1 ET 2

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT, LES RESSOURCES, LES PATRIMOINES, LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES



- | | |
|-----------------------------|--|
| Cours et étendues d'eau | Réservoirs de biodiversité à protéger |
| Espaces naturels | Autres espaces d'intérêt écologique hors Île-de-France à prendre en compte pour la continuité écologique |
| Espaces agricoles | Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité à renforcer |
| Espaces urbanisés | Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité à connecter |
| Hameaux | Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes à préserver |
| Voies ferrées | Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite à prendre en compte |
| Réseau viaire | Lisières urbanisées des boisements à compléter |
| Gares ligne H | Lisières agricoles des boisements à compléter |
| Limites d'Asnières-sur-Oise | |
| Limites communales | |

Conception et réalisation : CAZAL

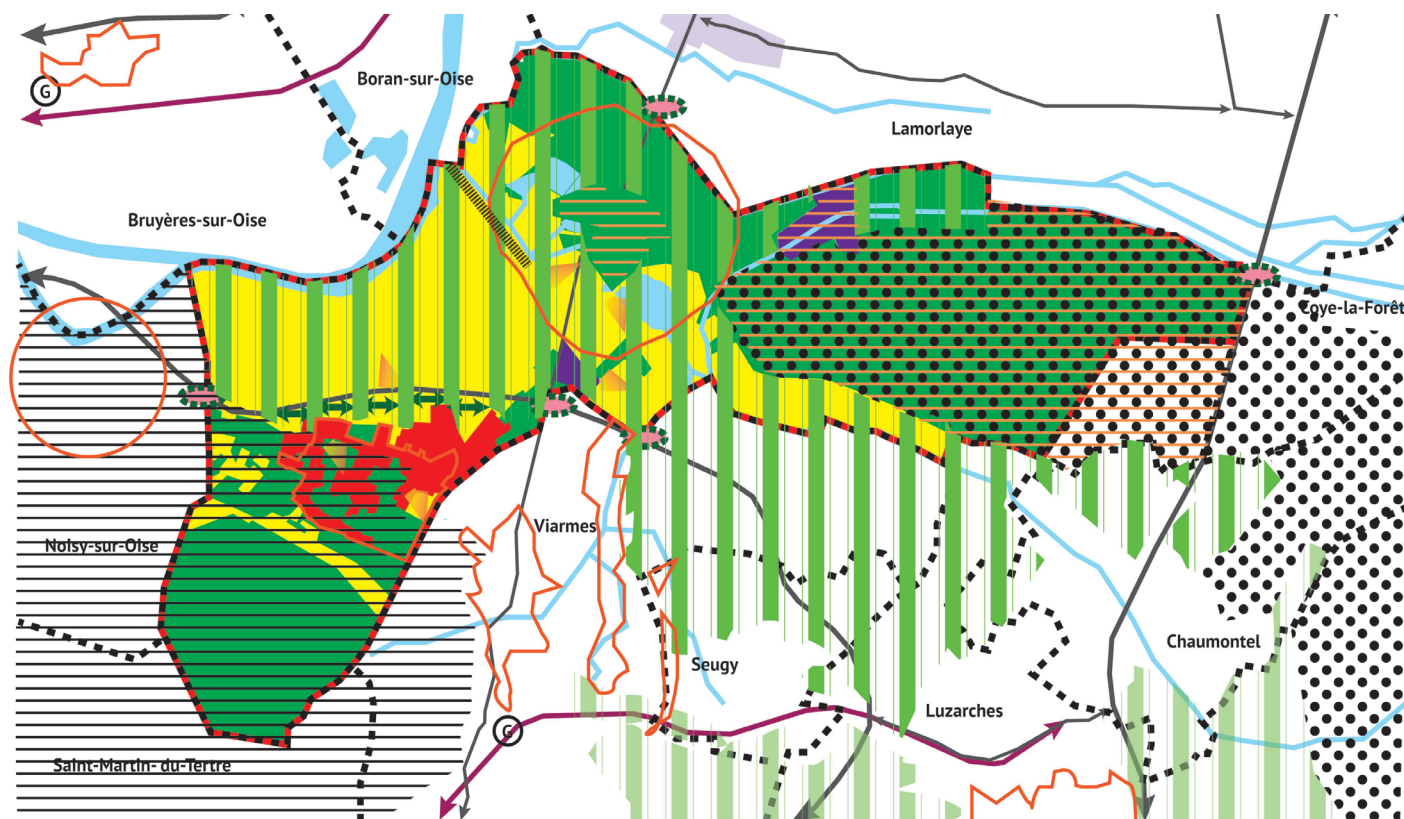
Sources : Géoportail, ministère de la Culture, services des départements, SDRIF, SRCE, PNR

0 1 Km



>> AXE 1 DÉFIS 3 À 17

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT, LES RESSOURCES, LES PATRIMOINES, LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES



Protéger les espaces verts et les paysages

- Site classé Vallée de l'Ysieux et de la Thève
- Site classé du Domaine de Chantilly
- Site inscrit Massif des Trois Forêts
- Site inscrit Domaine de Royaumont et hameau de Baillon
- Espaces verts et naturels

Préserver le tissu urbain traditionnel

- Espaces urbanisés
- Hameaux

Maintenir les activités agricoles

- Espaces agricoles

Aménager les berges de l'Oise

- Cours et étendues d'eau

Sauvegarder le patrimoine local remarquable

- Périmètre de protection (rayon de 500 m)
- Périmètre de Protection des Abords (PDA) autour des monuments historiques protégés

Valoriser les perspectives urbaines et paysagères

- Préserver les cônes de vues

Maîtriser l'étalement urbain

- Créer et protéger les zones tampon

Maîtriser les divers aménagements

- Embellir les entrées de ville
- Améliorer le sentier reliant l'Oise et Royaumont

Conception et réalisation : CAZAL

Sources : Géoportail, atlas des patrimoines, charte du PNR

0 1 Km



DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS EN PRÉSERVANT L'IDENTITÉ DU VILLAGE ET LA QUALITÉ DES STRUCTURES

Priorité 3 Assurer le parcours résidentiel

Défi 18 Répartir d'une manière équilibrée les programmes de logements

Priorité 4 Préserver le cadre de vie

Défi 19 Améliorer le front bâti et le cadre urbain du Sud Delacoste

Défi 20 Restructurer et mettre en valeur le centre du village

Défi 21 Réaménager le paysage des places et des espaces publics

Défi 22 Renforcer les liaisons piétonnes et vélos entre les espaces urbains, notamment entre Baillon et le centre du village d'Asnières-sur-Oise

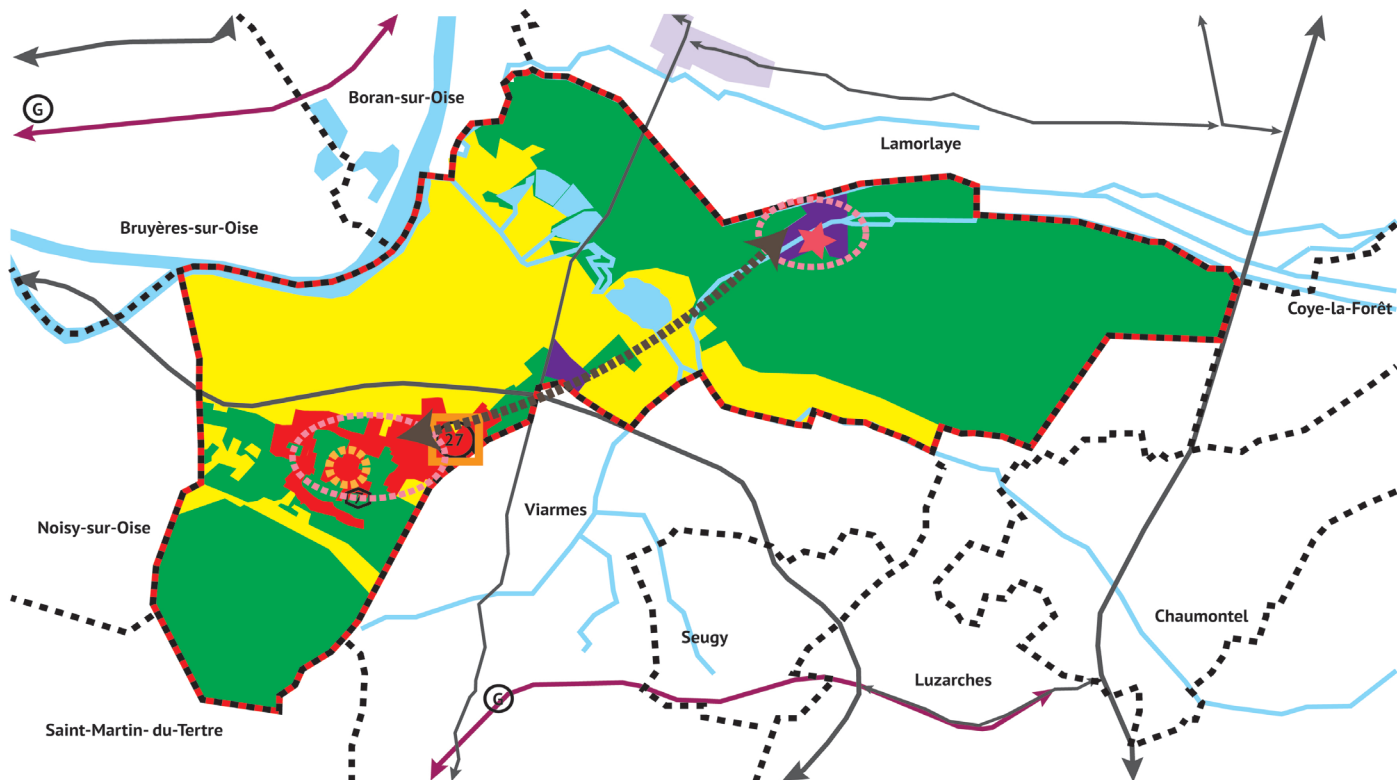
Défi 23 Agir pour l'amélioration des transports en commun sur le territoire

Défi 24 Aménager les cheminements piétons en y intégrant les normes de déplacement des PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Défi 25 Aménager la place Jules-Gautier

Défi 26 Équiper les espaces publics avec des mobiliers urbains de qualité et des éléments de convivialité


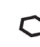

Défi 27 Compléter les places de stationnement de branchements pour les voitures électriques et hybrides et créer des places pour les deux roues (vélo)



Préserver le cadre de vie

-  Améliorer le front bâti - Sud Delacoste
-  Mettre en valeur le centre du village
-  Réaménager les espaces publics et les équiper avec des mobiliers urbains de qualité
-  Renforcer les déplacements doux entre les hameaux et le centre du village
-  Aménager la place Jules-Gautier
-  Espaces verts et naturels
-  Hameaux
-  Espaces agricoles
-  Cours et étendues d'eau

Créer 44 nouveaux logements

-  27 nouveaux logements - Site Sud Delacoste
-  7 nouveaux logements - Zone AU
-  10 nouveaux logements en diffus - Zone urbanisée

Conception et réalisation : CAZAL

Sources : Géoportail

0 1 Km



Priorité 5 Maintenir et développer les activités économiques en optimisant le foncier et en renforçant la transition écologique

Défi 28 Renforcer l'attractivité artisanale et commerciale des zones d'activités du Sud Delacoste

Défi 29 Améliorer l'attractivité du centre en y installant temporairement des activités ludiques ou commerciales

Défi 30 Installer les panneaux d'informations culturelles, touristiques aux entrées de ville

Défi 31 Développer l'économie circulaire, les circuits courts et les activités liées aux énergies renouvelables

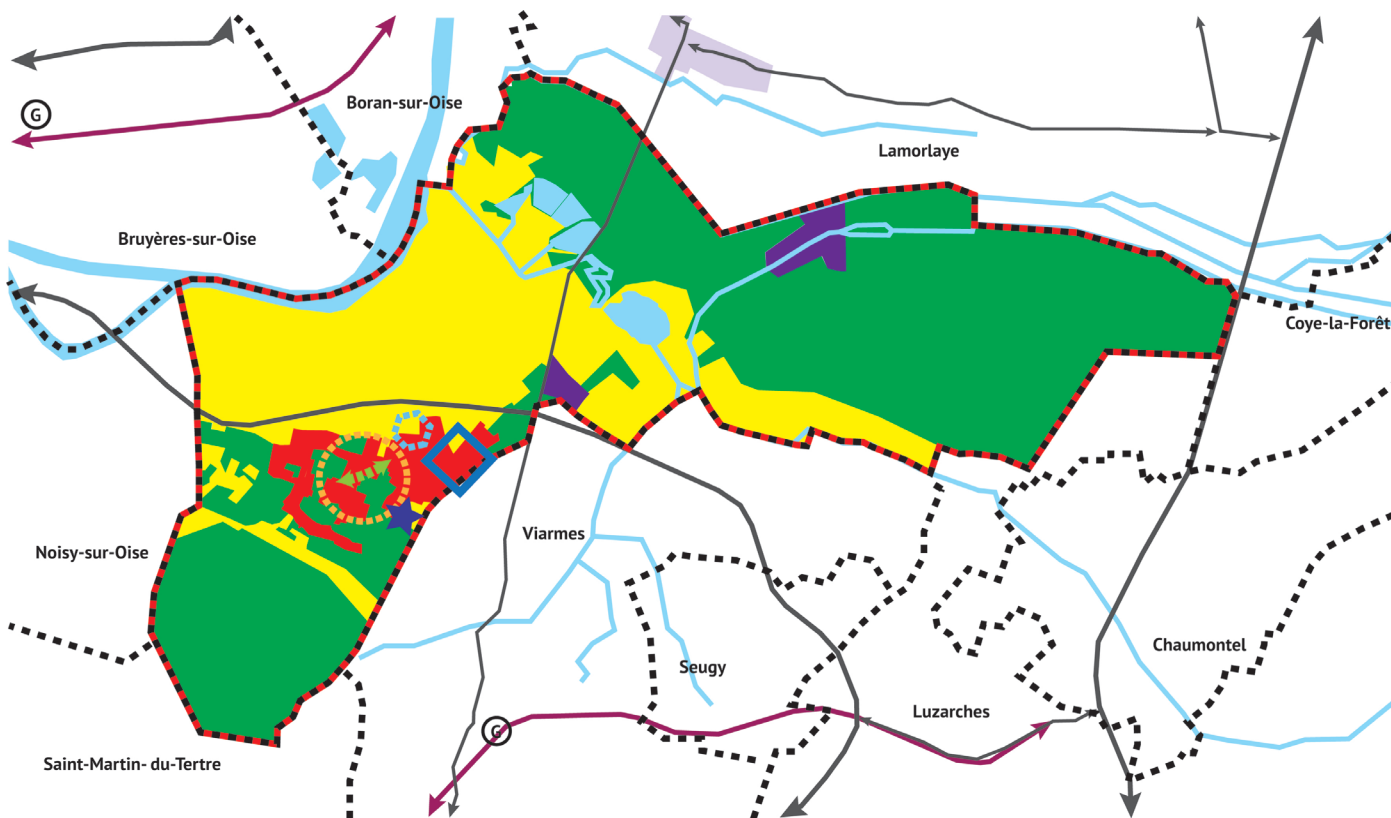
Priorité 6 Créer des équipements et aménager des espaces ouverts pour le développement durable

Défi 32 Créer un équipement sportif (terrain quatre saisons) favorisant l'éducation physique des jeunes et la création des emplois et activités dans le domaine de la jeunesse et des sports






Défi 33 Aménager une aire de loisirs intergénérationnelle


Défi 34 Créer des aménagements ludiques dans le périmètre de l'école

Défi 35 Développer les espaces culturels et créer une grande salle polyvalente pour les activités associatives culturelles et de spectacles



Préserver le cadre de vie

-  Renforcer l'attractivité artisanale - Sud Delacoste
-  Améliorer l'attractivité du centre ancien
-  Aménager un city-park
-  Créer des aménagements ludiques dans le périmètre de l'école
-  Créer un équipement sportif
Aménager le terrain quatre saisons

-  Zone urbanisée
-  Espaces verts et naturels
-  Hameaux
-  Espaces agricoles
-  Cours et étendues d'eau

Conception et réalisation : CAZAL

Sources : Géoportail

0 1 Km



LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DU PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES)

Le PADD est structuré autour de trois axes d'orientation, six priorités comprenant trente-cinq défis.

Axe 1 - Protéger l'environnement, les ressources, les patrimoines, les espaces naturels et agricoles

Priorité 1 - Sauvegarder et relier les éléments patrimoniaux, paysagers, naturels et agricoles

Priorité 2 - Prévenir les risques naturels ou technologiques et réduire les nuisances et les pollutions

Axe 2 - Diversifier l'offre de logements en préservant l'identité du village et la qualité des structures

Priorité 3 - Assurer le parcours résidentiel

Priorité 4 - Préserver le cadre de vie

Axe 3 - Développer les activités socio-économiques et touristiques ainsi que les équipements sportifs et culturels

Priorité 5 - Maintenir et développer les activités économiques en optimisant le foncier et en renforçant la transition écologique

Priorité 6 - Créer des équipements et aménager des espaces ouverts pour le développement durable

LES GRANDES ÉTAPES ET LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA RÉVISION DU PLU



**Mars
2021**
Démarrage
de l'étude



**Décembre
2022**
Débat sur
le PADD



**Juillet
2023**
Arrêt du projet
du PLU



**Décembre
2023**
Enquête
publique



**Mars
2024**
Approbation
du PLU

Ce calendrier sera mis à jour suivant l'avancement de la procédure et sera communiqué dans les prochaines lettres d'information et sur le site web de la Mairie, page <https://www.ville-asnieres-sur-oise.fr/services-et-demarches/urbanisme/revision-du-plu>

Les observations peuvent être adressées par e-mail à concertationplu@aso95.fr
et au service Urbanisme de la Mairie - 20 rue d'Aval-Eau 95270 Asnières-sur-Oise

